



Maison de l'Europe de Paris



■ Réouverture des frontières : comment s'organise le tourisme européen ?

Alors que les vacances d'été sont déjà là, beaucoup sont pris de doutes sur l'organisation de celles-ci : rester ? partir ? mais où ? Le virus a poussé à la fermeture des frontières et nous a ainsi enfermés chez nous. Les nouveaux gestes ont bousculé nos habitudes quotidiennes. Comment voyager dans un autre pays européen en respectant ces mesures ?

Dès mars, la Commission européenne a recommandé de restreindre temporairement les déplacements non essentiels au départ de pays tiers à destination de la zone de l'Union européenne (UE) pendant un mois. Cette recommandation a été mise en œuvre par les pays membres et les quatre Etats associés à l'espace Schengen. Puis, cette restriction s'est aussi faite pour les frontières intérieures de l'UE gérées par les Etats membres avec des contrôles aux frontières. Ces restrictions se sont prolongées jusqu'au 30 juin à la suite de l'expansion du virus. Or, depuis le 1er juillet, les frontières ont réouvert de manière progressive.

> Réouverture progressive des frontières et aide sur le secteur du tourisme :

La Commission européenne a travaillé en collaboration avec le Conseil européen sur une feuille de route pour la réouverture des frontières qui a été présentée le 15 avril. Cette réouverture se décline en deux étapes : d'abord avec une levée coordonnée des Etats membres sur les frontières intérieures. Ensuite, avec une restriction assouplie sur les frontières avec des pays tiers.

Chaque pays n'a pas été touché par le virus de la même façon, ce qui a eu une répercussion sur la gestion de celle-ci. Mais la Commission européenne a mis un point d'honneur à assumer son rôle de coordinateur sur la gestion des crises sanitaire (dans le cadre de ses pouvoirs limités), économique (plan de relance [EU Next Generation](#)) et aussi dans la crise touristique.

Pour aider les Etats-membres, les professionnels du secteur touristique, et les futur.e.s touristes, la Commission a adopté le 13 mai un [paquet "Tourisme et transport"](#). Ce plan veut servir, d'un côté, à redonner confiance aux Européen.ne.s dans le tourisme et les voyages, et de l'autre, à aider ce secteur gravement touché par la crise. Adina Valean, commissaire chargée des transports a d'ailleurs déclaré : « *Notre priorité est de rétablir la mobilité dans les meilleurs délais, mais uniquement à travers des dispositions claires en matière de sécurité et de santé.* »



Maison de l'Europe de Paris

> Re-open EU : une carte interactive pour planifier son voyage

La Commission a lancé le 15 juin, une plateforme web : [Re-open UE](#). Il s'agit d'une carte interactive sur chaque pays de la zone UE à destination des citoyen.ne.s. Celle-ci donne les informations en temps réel sur les frontières, les moyens de transport et les services touristiques disponibles dans les Etats-membres, sur les conditions de voyage, sanitaires, ainsi que l'offre touristique. En effet, l'enjeu ici est d'aider les futur.e.s vacancier.e.s à planifier leurs voyages tout en les rassurant sur la sécurité sanitaire.

Les informations sont régulièrement mises à jour par la Commission et les Etats-membres. Cette carte est disponible dans les 24 langues officielles et devient un outil indispensable pour les voyageur.se.s européen.ne.s. Elle dispose d'un code couleur (vert, jaune, rouge) suivant le niveau de restriction du pays. Et pour chaque Etats-membres, il y a 4 onglets - avec les informations nécessaires pour le bon déroulement du séjour- : information sur l'état du Covid-19 dans le pays ; un onglet voyage ; services, santé et sécurité.

> Relance du tourisme : le bon d'achat

Le paquet "tourisme et Europe" a mis en place un système de bon d'achat comme alternative au remboursement de voyages annulés. Les citoyen.ne.s peuvent utiliser ces bons pour soutenir les secteurs hôtelier et de la restauration. Le principe est d'acheter un bon qui est valable 1 an pour être utilisé lors un futur séjour, ou repas à l'ouverture de l'établissement. Le but est d'aider les problèmes de trésoreries que rencontrent ces secteurs. Cela permet de donner de la souplesse aux futur.e.s touristes. Les bons sont à utiliser dans les 12 mois ou peuvent être remboursés en cas de non utilisation. Vous pouvez accéder à ces bons sur la carte interactive Re-Open EU.

> Idées Voyages : découvrir l'Europe en train avec le pass interrail

Le [pass interrail](#) permet de découvrir l'Europe en train et d'utiliser les billets pour les trains européens sans passer par les sites individuels des compagnies ferroviaires et il permet aussi d'avoir des avantages sur les séjours avec les partenaires dans les Etats-membres. Le site est mis à jour de façon régulière sur la situation sanitaire des pays et sur la possibilité d'entrer dans le pays recherche. Pour les jeunes ayant été tirés au sort pour le pass DiscoversEU, celui est prolongé jusqu'à août 2021.

En relançant le tourisme, la Commission européenne souhaite l'ancrer dans la pacte vert européen en promouvant un tourisme durable au lieu d'un tourisme de masse.

Article rédigé par le Centre d'Information Europe Direct de la Maison de l'Europe de Paris et publié en partenariat avec Voix d'Europe le 15/07/2020.